



## **Rapport synthèse de la 294<sup>e</sup> réunion du conseil syndical (CS) tenue le 29 octobre 2015**

### **Attribution d'un mandat concernant les fonds départementaux de recherche**

Le conseil syndical a autorisé l'attribution d'un contrat à la firme Mazars de Montréal afin de confirmer la validité de la modification comptable modifiant la présentation des fonds départementaux de recherche (de passif à fonds dédié) dans le rapport financier 2014-2015 de l'UQTR.

### **Suite de la 142<sup>e</sup> assemblée générale du Syndicat**

Considérant que le nombre de professeurs ayant exercé leur droit de vote (au moins 25 %) n'a pas été suffisant (16 %) les projets d'amendements à la convention collective et aux statuts du Syndicat n'ont pas été adoptés.

Il fut convenu de présenter à nouveau les projets à l'assemblée générale du mois de mars 2016. Le comité exécutif a proposé d'ajouter aux statuts du Syndicat la possibilité d'inclure le vote électronique lorsque la procédure de vote prolongé est utilisée.

La lettre d'entente concernant l'annexe C (remboursement des frais de cellulaire) continuera à s'appliquer.

### **Rapport du comité des relations de travail**

#### **Moratoire sur les ordinateurs**

Le VPRT a informé le conseil syndical d'une entente de principe sur la levée du moratoire sur l'achat des ordinateurs aux professeurs.

Pour les années 2013-2014 et 2014-2015, la Direction distribuera aux professeurs 154 ordinateurs.

Pour les années 2015-2016 et 2016-2017, la Direction ajoutera de nouveau 154 ordinateurs.

La politique sera intégralement appliquée en 2017-2018.

	Résiduel à remplacer	Projet d'entente
2013-2014	78	
2014-2015	76	
2015-2016	90	154
2016-2017	?	154
2017-2018	Retour à la politique	

## **Annulation de cours**

Le VPRT a rappelé aux délégués l'importance de l'article 10.12 a) de la convention collective :

### *10.12*

*a) Dans les trente (30) jours précédant le début d'une session, un cours peut être annulé. La redistribution des éléments de la tâche du professeur concerné doit cependant être terminée au plus tard quinze (15) jours avant le début de la session. Cette modification de la tâche doit être effectuée conformément à la clause 10.09 et à l'ordre de priorité prévu à la clause 10.18 et avec l'approbation du professeur, le tout en conformité avec la présente convention. Il en est de même pour toute autre modification à la tâche d'un professeur.*

## **Dépôt des résultats des sondages sur le projet d'amendements au règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle et sur les services sous la responsabilité du vice-rectorat à l'administration et aux finances (VRAF)**

### **Synthèse des résultats sur le règlement sur le cheminement des étudiants**

Les assemblées départementales devraient pouvoir se prononcer formellement (résolution) sur le projet d'amendements du règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle.

**95 % des participants se sont déclarés en accord avec l'affirmation.**

Les comités de programme devraient pouvoir se prononcer formellement (résolution) sur le projet d'amendements du règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle.

**93 % des participants se sont déclarés en accord avec l'affirmation.**

Le projet d'amendements du règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle devrait maintenir les pouvoirs et les responsabilités actuelles des directions et des comités de programme sur l'encadrement et le cheminement des étudiants.

**91 % des participants se sont déclarés en accord avec l'affirmation.**

Le règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle devrait assurer la liberté universitaire des professeurs dans l'élaboration de leurs plans de cours.

**84 % des participants se sont déclarés en accord avec l'affirmation.**

Le Décanat des études et le Décanat de la recherche et de la création devraient toujours former des comités-conseils, où siègeraient des professeurs, lorsqu'il est question de règlements ou de politiques touchant l'enseignement et la recherche.

**93 % des participants se sont déclarés en accord avec l'affirmation.**

## Synthèse des résultats sur les services

Services	Recours 12 derniers mois	Appréciation		
		Très bon/Bon	Moyenne	Mauvais/Très mauvais
<b>Services des finances</b>				
Finances (remboursement dépenses)	92 %	51 %	33 %	16 %
Finances (rémunération...)	18 %	89 %	6 %	5 %
Finances (contrats, ententes...)	43 %	64 %	24 %	11 %
Finances (frais de voyage, déplacement...)	90 %	54 %	29 %	17 %
Finances (annexe C...)	46 %	69 %	17 %	14 %
<b>Service de l'approvisionnement</b>				
Service de l'approvisionnement (achat équipements informatiques...)	80 %	42 %	35 %	23 %
Service de l'approvisionnement (location auto, hôtel...)	17 %	59 %	28 %	12 %
Service de l'approvisionnement (achat publicité, promotion...)	19 %	49 %	34 %	17 %
<b>Services des technologies de l'information</b>				
Solution de problèmes...	92 %	67 %	20 %	14 %
Soutien pédagogique...	50 %	62 %	23 %	15 %
Aide web, chopin, projets...	47 %	65 %	16 %	19 %
Cours en ligne...	14 %	77 %	15 %	8 %
<b>Service de l'équipement</b>				
Entretien...	43 %	43 %	33 %	23 %
Déménagement...	35 %	65 %	22 %	14 %
CAPS...	37 %	84 %	12 %	4 %

Il est possible de consulter les commentaires et les résultats sur le site web du Syndicat :

**Sondage sur le projet d'amendements du règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle.**

**Sondage sur les services sous la responsabilité du Vice-rectorat à l'administration et aux finances (VRAF).**

## **Rapport financier 2014-2015 de l'UQTR**

Le comité exécutif a présenté quelques données sur la situation financière de l'UQTR au 30 avril 2015 :

### **Produits**

156 863 449 M\$, en baisse de 1 % comparativement à 2013-2014

### **Charges**

160 279 135 M\$, en hausse de 4 % comparativement à 2013-2014

### **Déficit de fonctionnement pour 2014-2105**

4 207 753 M\$

Afin d'obtenir un budget équilibré, la Direction a :

- utilisé le surplus accumulé de 2,5 M\$;
- tenu compte de la modification comptable concernant les fonds départementaux de recherche 1,6 M\$;

Le surplus pour l'année 2014-2015 est donc de 15 641 \$.

## Évolution des produits

	2013-2014	2014-2015	
Produits	réel	réel	
Droits de scolarité	23 879 602 \$	24 955 506 \$	5 %
Subvention du ministère	116 796 424 \$	113 258 906 \$	-3 %
Gouvernement du Canada	1 696 820 \$	1 738 442 \$	2 %
Entreprises auxiliaires	2 200 942 \$	2 064 869 \$	-6 %
Autres produits	13 239 629 \$	13 103 180 \$	-1 %
Frais indirects de recherche	527 093 \$	894 932 \$	70 %

## Évolution des charges

	2013-2014	2014-2015	
Charges	réel	réel	
Enseignement	100 095 076 \$	106 111 836 \$	6 %
Services à la collectivité	2 543 630 \$	2 209 683 \$	-13 %
Recherche subventionnée	1 403 127 \$	1 438 178 \$	2 %
Bibliothèque	5 055 056 \$	5 045 760 \$	0 %
Service de soutien pédagogique	7 387 107 \$	7 642 354 \$	3 %
Animalerie	148 357 \$	159 854 \$	8 %
Administration	18 435 694 \$	18 468 272 \$	0 %
Équipement/terrains et bâtiments	10 446 287 \$	9 977 608 \$	-4 %
Service aux étudiants	5 491 368 \$	6 161 233 \$	12 %
Entreprises auxiliaires	1 591 576 \$	1 231 385 \$	-23 %
Avantages sociaux futurs	1 379 100 \$	1 826 700 \$	32 %

## Évolution des masses salariales

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	%
	final	final	final	3 ans
Direction	4 867 738 \$	5 960 456 \$	5 496 387 \$	13 %
Professeur	43 372 778 \$	46 033 789 \$	48 918 699 \$	13 %
Chargé de cours	13 478 505 \$	15 651 225 \$	16 781 393 \$	25 %
Auxiliaire	2 472 851 \$	1 876 227 \$	1 809 651 \$	-27 %
Professionnel	14 227 898 \$	15 851 240 \$	16 772 517 \$	18 %
Technique	8 472 840 \$	8 547 593 \$	9 155 756 \$	8 %
Bureau	9 266 396 \$	9 785 931 \$	10 381 633 \$	12 %
Métier et ouvrier	2 042 519 \$	1 940 003 \$	2 025 941 \$	-1 %
Total salaire	98 201 525 \$	98 666 437 \$	111 341 977 \$	13 %
Avantages sociaux	19 877 350 \$	21 254 713 \$	22 320 100 \$	12 %
Grand total	118 078 875 \$	119 921 150 \$	133 662 076 \$	13 %